
DOSSIER DE PRESSE

Certificat CLÉ A[®],

décliné par le COPAREF REUNION

03 mai 2016



CONTACTS PRESSE :

COPAREF : coparef974@gmail.com

Président du COPAREF Didier FAUCHARD didier.fauchard@format.fr 06 92 20 13 31

Vice-Président du COPAREF Max LEBON max.lebon@wanadoo.fr 06 92 69 90 94

Certification CLÉ A[®]: Le dispositif vient d'être lancé à La Réunion.

Dans un environnement économique en constante évolution et face à un marché du travail de plus en plus exigeant, la reconnaissance et l'élévation des compétences permettent aux salariés de sécuriser leur parcours professionnel et aux entreprises de développer leur compétitivité. **Un constat qui a conduit les partenaires sociaux à élaborer la première certification interprofessionnelle, baptisée CLEA.** Le lancement officiel de ce certificat au niveau national s'est déroulé le 21 janvier 2016.

Le territoire de La Réunion dispose localement de quatre réseaux d'organismes habilités par le COPANEF (Comité Paritaire Interprofessionnel National de l'Emploi et la Formation) en qualité d'évaluateurs et de formateurs du dispositif CléA: le GRETA, le réseau des APP, l'UROF et l'AFPA (représentée à La Réunion par l'AFPAR).

De son côté, le COPAREF Réunion, déclinaison régionale du COPANEF, réaffirme son engagement et sa volonté de réaliser un travail en profondeur sur les besoins en formation des salariés et demandeurs d'emploi, en concertation avec les partenaires, pour répondre aux besoins concrets du développement économique de l'île. Il s'empare alors dès novembre 2015 du dossier CLÉA et définit un processus opératoire optimum pour sa bonne application sur le territoire permettant la délivrance du certificate CléA aux salariés et demandeurs d'emploi.

Aussi pour La Réunion, après une phase d'appel à proposition lancée le 04 novembre 2015 auprès de l'ensemble des organismes de formation de l'île, le COPAREF Réunion a retenu et habilité, pour l'année 2016, [26 organismes de formation pour dispenser les modules de formation conduisant à la certification CLÉ A[®]](#) sur le territoire.

Le COPAREF est également l'instance qui délivre le certificat CLEA aux bénéficiaires après vérification du respect du processus et de l'acquisition de l'ensemble des 7 domaines de compétence de cette certification.

Le dispositif est désormais opérationnel sur notre territoire. Demandeurs d'emploi, salariés, employeurs, engagez-vous dès aujourd'hui dans cette démarche de certification de vos compétences!

Prenez contact avec votre Conseil en Evolution Professionnel (Pole emploi, Missions locales, Fongecif ou Cap emploi suivant votre situation professionnelle) ou directement avec l'un des 4 organismes "évaluateurs" habilités et présents à La Réunion (le GRETA, le réseau des APP, l'UROF et l'AFPA représentée à La Réunion par l'AFPAR).

Sans plus attendre, prenez connaissance du contenu de cette nouvelle certification interprofessionnelle, de ses atouts et différentes étapes de constitution.

Que vous soyez salarié, demandeur d'emploi ou employeur,
retrouvez toutes les informations utiles sur le site:

www.certificat-clea.fr

Qu'est-ce que le Certificat CLÉ A® ?

**C'est la première certification interprofessionnelle
élaborée par les partenaires sociaux.**

Cette certification valide l'ensemble des connaissances et compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur professionnel, doit maîtriser totalement, afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle. Baptisée CléA, elle est reconnue par tous, dans tous les secteurs d'activité, dans toutes les régions.

Christian Janin, président du COPANEF, et Florence Poivey, vice-présidente, le soulignent : « Son originalité est de construire une offre de formation très personnalisée, précédée et accompagnée par une évaluation qui balaye sept domaines de connaissances et de compétences. »

À savoir : S'exprimer en français ; Calculer et raisonner ; Utiliser un ordinateur ; Respecter les règles et travailler en équipe ; Travailler seul et prendre des initiatives ; Avoir l'envie d'apprendre ; Maîtriser les règles de base (hygiène, sécurité, environnement).

.....

« Ces connaissances et compétences
sont également utiles à la vie sociale,
civique et culturelle de la personne »
décret du 13 février 2015

.....

**Le certificat CLÉ A® : un nouveau standard !
reconnu par tous, dans tous les secteurs d'activité,
dans toutes les régions.**



**Il est au service de l'employabilité des personnes,
de leur mobilité professionnelle
et de la compétitivité des entreprises.**

Le Certificat CLÉ A[®] en 7 clés

Pour obtenir le Certificat CLÉ A[®], les candidats sont évalués dans 7 domaines clés:

- La communication en français ;
- L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
- L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

La certification, qui couvre obligatoirement la totalité des compétences des sept domaines précisés par le référentiel, est décernée par un jury composé à parité de représentants d'employeurs et de représentants des salariés.

Certificat CLÉ A[®] : des atouts majeurs

Unique et commun à tous les secteurs, le Certificat CléA permet à chacun de continuer à apprendre tout au long de son parcours professionnel, de manière à s'adapter aux évolutions dans tous les domaines.

- **Rester en contact avec l'emploi**

Le Certificat CléA s'adresse principalement à des personnes peu qualifiées, n'ayant pas de certification professionnelle, fragilisées socialement par les évolutions économiques. Cette démarche de certification leur permet de rester en contact avec l'emploi, d'avoir une présence plus visible sur le marché du travail.

- **Accessible à tous, via tous les dispositifs de formation**

Le Certificat CléA peut être obtenu par tous les dispositifs de la formation professionnelle. Salariés et demandeurs d'emploi peuvent mobiliser leur Compte Personnel de Formation et trouveront un appui dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle.

- **Un certificat exigeant pour développer l'employabilité**

Le référentiel CléA porte sur sept domaines, chacun devant être maîtrisé entièrement. Ce niveau d'exigence certain, mais accessible, répond à l'objectif d'employabilité des personnes et doit favoriser leur accès à différents types de postes, dans différents secteurs d'activité.

- **Une approche positive**

Le sens de la démarche CléA est de relever les points forts plutôt que stigmatiser les manques. L'évaluation des connaissances et des compétences sort des schémas classiques de l'examen ou de l'épreuve souvent liés à l'apprentissage des savoirs fondamentaux.

- **La reconnaissance des « pros »**

Le Certificat CléA reconnaît avant tout la valeur d'une implication, d'un engagement dans une démarche volontaire menée jusqu'à son terme. Des efforts consacrés par un certificat reconnu par le monde professionnel.

- **Une certification « clé en main »**

Les candidats sont pris en charge et accompagnés. Ils accèdent à une démarche outillée et pilotée par un réseau d'acteurs dont le rôle et les missions sont clairement définis.

- **Une base pour aller plus loin**

Les connaissances et compétences liées à CléA sont une base suffisante pour permettre aux personnes certifiées de suivre des formations, de continuer à apprendre tout au long de la vie et s'adapter ainsi aux évolutions du monde du travail.

- **Un accompagnement pour les entreprises**

Le parcours CléA constitue pour les entreprises un outil d'accompagnement de leurs salariés dans une démarche globale, depuis l'identification des besoins en compétences jusqu'à la mise en œuvre de la certification.

- **Un repère pour les recruteurs**

CléA est une certification unique et universelle, identique pour tous les secteurs professionnels. Elle ne comporte pas de niveau ni de grade mais elle donne une bonne indication sur la motivation et l'engagement des personnes.

CLÉ A[®]: 5 étapes vers la certification

Selon leur situation, les salariés et demandeurs d'emploi sont informés et orientés vers le Certificat CléA par un prescripteur: employeur, OPCA, Région, Pôle Emploi, Conseil en évolution professionnelle. Suit une certification en quatre étapes.

1 - Prendre conseil

Sans engagement de sa part, le candidat est accueilli en tête-à-tête par le conseiller d'un organisme évaluateur. Celui-ci lui présente le fonctionnement et les avantages de CléA et, en cas d'accord, ouvre un dossier. Le candidat reste libre de ses choix et peut prendre le temps de la réflexion.

2 – Valoriser les points forts par une évaluation des acquis

Le principe de CléA est de s'appuyer sur les points forts du candidat, de lui donner confiance, de le stimuler et le motiver. Cette étape d'évaluation n'est donc ni un examen, ni une épreuve. Elle se déroule sur la base du référentiel en 7 clés, sur un ou plusieurs jours. Si l'évaluation indique que le candidat maîtrise chacun des 7 domaines du socle, son dossier est directement présenté devant un jury paritaire de professionnels (étape 5 ci-après). Si des lacunes sont détectées, un parcours de formation est proposé au candidat (étape 3 ci-après).

La personne dispose de cinq ans pour effectuer son parcours de formation.

3 - Développer les compétences

Un parcours de formation individualisé est proposé au candidat. Basé sur les résultats de son évaluation, il se décline en objectifs pédagogiques avec un calendrier précis. Le formateur, qui ne peut être l'évaluateur, s'assure régulièrement des progrès réalisés.

4 - Evaluation finale

A l'issue de ce parcours, une nouvelle évaluation est menée. Elle porte uniquement sur les connaissances et compétences qui ont été approfondies au cours de la formation.

5 - Obtenir le Certificat CLÉ A[®]

La certification est validée par le jury si l'ensemble des compétences des 7 domaines clés est totalement maîtrisé par le candidat, quel que soit son métier ou son secteur professionnel. Composés à parité de représentants d'employeurs et de salariés, les jurys se réunissent plusieurs fois par an. Ses membres sont tous indépendants des organismes prestataires concernés par l'évaluation ou la formation des candidats.

Les Conseils en Evolution Professionnelle à La Réunion :

Organisme & (Public concerné)	Coordonnées		
POLE EMPLOI <i>(Demandeurs d'emploi)</i>	Pole Emploi Reunion Mayotte : Centre d'Affaires Cadjee Bât. C 62 boulevard du Chaudron BP 7131 97713 SAINT DENIS CEDEX 09 Tél (02) 62 92 21 20 - Fax (02) 62 92 21 09		
MISSIONS LOCALES <i>(Jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'emploi)</i>	MISSION LOCALE SUD Antenne St Pierre 69-71 rue des Bons Enfants 97410 SAINT PIERRE MISSION LOCALE EST 58 bis rue Amiral Bouvet BP 57 97470 SAINT BENOIT MISSION LOCALE NORD 19 route du Moufia Centre d'Affaires Samna & Co 2ème étage - BP 30339 97494 SAINTE CLOTILDE CEDEX	MISSION INTERCOMMUNALE OUEST (MIO) 65 rue du Kovil BP 90149 97861 SAINT PAUL CEDEX ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES (ARML) 1 rue Justin Baptiste Résidence Fleur de Sel - Bât. A - 1er étage 97419 LA POSSESSION	
FONGECIF <i>(Salariés)</i>	Coordonnées Nord : Centre d'Affaires de La Mare 5 rue André Lardy Bât C La Turbine – 2e étage 97438 Sainte-Marie Tél : 0262 90 23 45 Tél : 0262 41 35 32 http://www.fongecif-reunion.com		Coordonnées Sud : SEMIR - 4, rue Franck Camille Cadet ZIE Les Sables 97427 L'Etang-Salé Tél : 0262 45 84 08 Tél : 0262 45 83 20 http://www.fongecif-reunion.com
CAP EMPLOI <i>(Personnes en situation de handicap)</i>	Siège : 14 Rue Pierre Aubert ZI du Chaudron 97490 SAINTE CLOTILDE tel. 02 62 41 90 40 fax. 02 62 41 90 41	Antenne ouest : Centre d affaires de Savanna 14 Rue Jules Thirel N°11 Bât A Les Grands Foudres 97410 SAINT PAUL tel. 02 62 45 99 47 fax. 02 62 24 16 58	Antenne sud : 123 Rue Marius et Ary Leblond 97410 SAINT PIERRE tel. 02 62 32 31 11 fax. 02 62 35 21 63

CLÉ A® : 5 étapes vers la certification

Etape 1 : conseil et orientation

DEMANDEURS D'EMPLOI

SALARIES

Conseille et oriente le bénéficiaire

Conseil en Evolution Professionnelle : Pôle emploi, les Missions locales ou CAP emploi

L'Employeur et le Conseil en Evolution Professionnelle : le FONGECIF

Conseille et oriente le bénéficiaire

Evaluent chaque bénéficiaire pour trouver les points forts et les points à améliorer et remet la liste des OF habilités par le COPAREF

Etape 2 : évaluation de départ

Evaluateurs habilités par le COPANEF : GRETA, UROF, réseau des APP, AFPAR

Si l'évaluation des acquis montre que le bénéficiaire détient toutes les compétences : il passe directement à l'étape 5-Certification

Etape 3 : parcours de formation

Formateurs : OF habilités par le COPAREF

Forment le bénéficiaire avec un programme personnalisé

Evaluent chaque bénéficiaire pour confirmer l'acquisition des compétences

Etape 4 : évaluation finale

Evaluateurs habilités par le COPANEF : GRETA, UROF, réseau des APP, AFPAR

Etape 5 : certification

Jury FINAL : le COPAREF

Valide le process d'évaluation et de formation et si « OK » délivre le certificat « CLÉA »



Le bénéficiaire dispose de 5 années pour justifier les 7 compétences CLEA.

Les partenaires sociaux font bouger les lignes

« Miser sur le développement des compétences de chacun de ses salariés, c'est le reconnaître comme personne à part entière, c'est vraisemblablement obtenir qu'il « investisse » plus et mieux son travail, et donc qu'il contribue à développer la compétitivité de son entreprise ». Christian Janin, président du COPANEF

« CléA pose comme principe que la personne dispose de connaissances et de compétences. C'est central pour la population visée qui, souvent, se considère comme déclassée ou ne sachant rien faire ». Florence Poivey, vice-présidente du COPANEF

« CléA, dans le paysage de la certification professionnelle, doit devenir un repère majeur d'employabilité ». Florence Poivey, vice-présidente du COPANEF